N°DBCA-2022-045

- Membres théoriques :

3

- Membres en exercice :

5

- Membres présents :

5

- Votants :

5



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS POUR LA MAINTENANCE PLOMBERIE POUR LA CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE-MARITIME ET LA SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA SEINE-MARITIME

Le 20 juillet 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 01^{er} juillet 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1^{er} Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2^{ème} Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3^{ème} Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5^{ème} membre

Délibération affichée le : et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement			
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail	
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis Adapter les équipements au besoin	Optimiser la gestion financière du patrimoine Doter les Sdis d'équipements efficaces, efficients, simples et résistants	

*

Vu:

- le code de la commande publique,
- la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.

* *

Par délibération en date du 04 avril 2018, un groupement de commandes a été constitué avec le Conseil départemental de la Seine-Maritime (CD 76) concernant notamment l'acquisition de fournitures et de matériels divers (électrique, plomberie, bois,...).

Un premier marché a été lancé en 2018 concernant l'acquisition de matériels de plomberie et ce dernier arrive à son terme en 2022 nécessitant sa relance.

Le Sdis de la Seine-Maritime a été désigné coordonnateur de la procédure relative à la fourniture de matériels de plomberie. Il est donc en charge de la passation, la sélection des candidatures et des offres, l'attribution (la CAO du coordonnateur étant compétente pour l'attribution du marché) et la notification du marché. Chaque membre restant responsable quant à l'exécution de sa part de marché.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 juin 2022 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).

La date limite de remise des offres était fixée au 13 juillet 2022 à 12h00.

La procédure de passation utilisée est celle de l'appel d'offres ouvert, en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R. 20161-2 à R. 2161-5 du Code de la Commande publique.

La consultation concerne la mise en place d'un accord-cadre mono-attributaire, exécuté par l'émission de bons de commande, d'une durée d'un an reconductible 2 fois à compter du 01 janvier 2023 pour le Sdis de la Seine-Maritime et pour ce qui concerne le Conseil Départemental, il prendra effet dès sa notification jusqu'au 31 décembre 2022 puis reconductible 3 fois.

Les montants de chaque période sont respectivement les suivants :

Fourniture de matériels de plomberie

	Minimum	Maximum
Sdis 76	Sans minimum	50 000 € HT
CD 76	Sans minimum	50 000 € HT

Deux offres ont été reçues.

Les critères de jugement des offres définis dans le cadre de la consultation sont :

- le prix (80%),
- le respect de l'environnement (20%).

* *

La commission d'appel d'offres, après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres, s'est prononcée le 20 juillet 2022 et a attribué l'accord-cadre à la société LEGALLAIS.

* *

Sur le rapport remis sur table et après en avoir délibéré, les membres du Bureau du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier et autorisent le président à signer tout avenant sans incidence financière ou en moins-value ou générant une plus-value inférieure à 5% du montant du marché initial avec les sociétés retenues par la Commission d'appel d'offres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220720-DBCA-2022-045-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2022 Affichage : 25/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président du Conseil d'administration,

Signé électroniquement, le 25/07/2022 Andre GAUTIER, Président CASDIS

André GAUTIER